

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mr Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mmes Chantal GERENTES, Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL.

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Régis LAC), Mr Patrick VEY (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mme Marie-Hélène ROUX (représentée par Mr Alain GALLAND), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Michèle FOURNEL), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Sébastien MIALON)

Mr Sébastien MIALON est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu du 21 décembre 2017 est approuvé sans modification.

Compte rendu des réunions et manifestations :

- **Spectacle de Noël des Ecoles le 21 décembre 2017 organisé par l'ECE** : Mme JOURDAN indique que 457 élèves ont pu apprécier le spectacle présenté par la compagnie L'Envolante.
- **Feux de Noël le 24 décembre**
- **Vœux du personnel communal le 5 janvier 2018**
- **Vœux à la population le 7 janvier 2018**
- **Réunion Petites cités de caractère le 9 janvier 2018** : Mr GALLAND indique que cette réunion avait pour objet de présenter de nouveaux dispositifs de financement mis en place par le Conseil Régional pour aider les communes disposant d'un label (Petites Cités de Caractère ou Plus Beaux Villages de France). 15 millions d'euros vont être débloqués sur 5 années afin de permettre aux communes de financer des opérations d'embellissement, de requalification d'entrée de bourg ou d'amélioration de la signalétique. Deux dossiers pourraient être déposés par la commune : l'aménagement la réfection de la Place du Vallat et l'aménagement du rond-point nord. Les premiers dossiers sont à déposer avant le 16 mars prochain et les travaux devront débuter au plus tard début 2019.

Délibérations diverses :

Droits de préemption : Mr le Maire présente les droits de préemption à approuver pour cette séance :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 27 et de deux parcelles de terrain non bâties sise section C numéro 23 et 24 (La Borie)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1708 (Lotissement Les Narcisses)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 802 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 805 (La Moutette).

Après délibération, le conseil municipal décide avec une abstention de pas préempter sur la vente présentée (Mme DARNE s'étant abstenue car intéressée par cette affaire).

Travaux d'éclairage public au Bourg et aux Rascoux : Mr le Maire rappelle au conseil la délibération prise en date du 31 mars 2016 concernant des travaux d'éclairage sur le secteur des Rascoux et dans le bourg. Il précise qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour le plan de financement. En effet, la participation des fonds Leader a été

réduite à 20 % du coût des travaux en raison du nombre important de dossiers subventionnés et le montant du marché de travaux a été réévalué. En conséquence, la participation communale a été revue à la hausse. Après délibération, le conseil approuve le nouveau plan de financement présenté pour cette opération et la participation communale pour un montant de 18 169 € 43 HT.

Arpentage terrain Avenue Laurent Eynac : Mr le Maire rappelle le projet de création d'un passage piétonnier aux abords de l'avenue Laurent Eynac afin de sécuriser la circulation des randonneurs et des riverains. Il présente le plan d'arpentage dressé par le géomètre. Le conseil approuve à l'unanimité le plan présenté et autorise Mr le Maire à le signer.

Caution pour ménage des salles communales : Mr MIALON informe le conseil municipal que les salles communales louées à des particuliers sont parfois restituées dans un état de propreté insuffisant. Il propose de mettre en place une caution spécifique au ménage qui ne serait pas rendue au cas où l'état de propreté des locaux ne donnerait pas satisfaction lors de l'état des lieux. Cette caution dévolue au ménage sera demandée en plus de la caution habituelle destinée à couvrir les éventuelles dégradations matérielles. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une caution de 150 € pour le ménage des salles communales.

Mise en place d'une servitude de passage au Fraysse : Mr le Maire présente la demande d'un riverain du village du Fraysse qui souhaite mettre aux normes son assainissement individuel. Pour ce faire, il lui est nécessaire de pouvoir passer une canalisation sous le chemin rural afin de relier son habitation à la fosse toutes eaux qui serait installée sur un terrain non attenant à sa propriété. Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité le passage de cette canalisation eaux usées sous le chemin rural, et demande à Mr le Maire de signer avec le propriétaire une servitude de passage une fois que l'emplacement de ce réseau sera connu de façon exacte.

Numérotation et adressage : Mr le Maire rappelle au conseil le projet d'adressage et de numérotation de tous les bâtiments situés sur la commune. Il précise que cette procédure est obligatoire pour permettre le déploiement de la fibre, mais aussi pour d'autres services (Edf, France télécom, la Poste, les Secours ...). Il présente l'ensemble de la procédure à suivre : définition de la dénomination de chaque voie et de son emprise - attribution d'un numéro à chaque bâtiment - rattachement du numéro à la parcelle cadastrale correspondante, à son propriétaire et à l'occupant. Une fois ces étapes effectuées, un fichier Excel comprenant toutes ces informations doit être créé et une délibération d'approbation de l'ensemble de la procédure doit être prise. Ce fichier est ensuite transmis à tous les services compétents (La Poste, Service du Cadastre, Impôts...) et enregistré sur une base de données nationale. Les propriétaires sont alors informés par courrier de leur nouvelle adresse afin de leur permettre la mise à jour des données les concernant auprès des divers opérateurs ou sur leurs documents officiels. Enfin, la commune met en place les plaques avec les nouveaux noms de rue et les numéros sur chaque habitation. Mr le Maire précise que cette numérotation peut se faire de façon métrique et doit dans ce cas être réalisée par un professionnel. Cependant, la commune disposant de rues déjà nommées et numérotées au sein du bourg, il semble préférable de conserver dans la mesure du possible l'existant afin de limiter les modifications. Mmes GERENTES et FOURNEL présentent ensuite la liste établie répertoriant toutes les propriétés et invitent les membres du conseil à se prononcer sur les différentes situations. Plusieurs séances de conseil seront nécessaires afin de couvrir l'ensemble de la commune et de corriger les éventuelles anomalies.

Questions diverses :

- **Installation d'un nouveau médecin généraliste au Pôle Santé :** Mr le Maire informe le conseil qu'un nouveau médecin généraliste va s'installer au Pôle Santé dès la mi-mars.
- **Dossier maison rue Langlade :** Mr le Maire présente le rapport d'expertise réalisé sur les lieux en présence du propriétaire de la maison concernée et des propriétaires riverains. L'expertise indique que la commune ne peut être tenue responsable des désordres survenus sur cette maison et invite le propriétaire à effectuer les travaux de reconstruction prévus selon le permis de reconstruire qui lui a été accordé.
- **Mise en place de panneaux routiers Petite Cité de Caractère :** Mr PANNEFIEU indique qu'il n'existe pas de réglementation spécifique quant à l'installation de tels panneaux. Il ajoute que le logo des Petites

Cités de Caractère ne peut pas être intégré directement sur le panneau d'entrée d'agglomération. Le Département propose donc l'installation de panneaux qui seront implantés avant les panneaux d'agglomération.

- **Demande du retrait du SEAVR de certaines communes de la communauté d'agglomération :** Mme GERENTES indique que pour l'instant les choses restent en l'état et qu'aucune commune ne quittera le syndicat cette année.

Dates diverses :

- Inauguration du nouveau bâtiment du stade de la Freydeyre le samedi 10 février à 11 heures
-

Prochain Conseil le jeudi 22 février 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.